Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 655

Artikel: Association suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-265103

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Consommateur soucieux de ses Intérêts fait ses achats à la COOPÉRATIVE

1. *Prendre la résolution d'être bien informées des grandes questions actuelles.*
2. *Considérer avec sérieux le rôle vital et la responsabilité précise qui échoient à la femme dans l'ensemble de la communauté humaine.*
3. *S'intéresser avec plus d'acuité aux questions qui se posent.*
4. *Apprendre à développer et à fortifier le sens de la responsabilité sociale.*

...Combien, ailleurs qu'en Australie, et chez d'autres femmes que des membres d'Unions chrétiennes, ces quatre principes gagneraient à être connus et médités!...

„Le Questionnaire suédois"

I

Ce fut lors de son avant-dernière visite que Mme Cedergren-Bernadotte, présidente des Unions chrétiennes de Jeunes Filles de Suède — et membre du Comité de l'Alliance universelle de ces Unions, ce qui nous vaut le plaisir de la voir à peu près une fois par an à Genève — nous l'apporta. Elle voulait simplement nous renseigner de la sorte, comme elle le fait régulièrement à chaque visite, sur une activité des femmes de son pays, qui avaient souhaité, en rédigeant ce questionnaire si soigneusement minuté et médité, pousser les Suédoises à réfléchir aux réformes qu'elles désiraient voir instaurer lors de l'après-guerre, et les engager de la sorte à travailler à leur réalisation. Cette idée intéressa plusieurs des auditrices suisses de Mme Cedergen, qui se dirent que, une tâche analogue devant forcément s'imposer également aux femmes de notre pays, il serait utile aussi de les y faire songer dès maintenant. Grâce au précieux concours de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, le « questionnaire suédois », ainsi que l'on a pris couramment l'habitude de le désigner, fut d'abord traduit du suédois en anglais, puis retraduit de l'anglais en français et en allemand, lu et étudié par divers Comités et personnalités féminines de chez nous, puis recommandé à l'attention de leurs membres par plusieurs de nos grandes Associations suisses, et notamment par l'Alliance de Sociétés féminines dans sa circulaire de décembre dernier.

Il ne s'agit donc pas, comme on nous l'a parfois demandé, d'une réponse à donner par nous, femmes suisses, aux Suédoises; et d'ailleurs notre mentalité, nos conditions de vie, notre organisation politique diffèrent sur certains points si sensiblement des leurs que les avantages d'une réponse directe restent problématiques (que l'on songe, pour ne prendre que cet exemple, au fait qu'aucun chapitre du questionnaire suédois ne traite de la question des droits politiques des femmes, parce que ceux-ci sont depuis longtemps chose établie et courante, alors que chez nous, il ne serait pas possible de rédiger un document de cette ampleur sans toucher à ce problème). Non: ce que l'on cherche essentiellement, par une étude individuelle ou collective, c'est d'amener des femmes, le plus grand nombre possible de femmes, à envisager certains des aspects de notre vie nationale contemporaine, sur lesquels elles n'ont pas une vue d'ensemble étendue, et à saisir ce qui, chez nous, fait encore défaut et devrait être amélioré ou créé. A songer aussi, et même surtout, aux transformations formidables qu'aménera l'après-guerre; et à nous préparer à l'inéluctable nécessité de les admettre, sans tenter vainement de nous cramponner à des coutumes désuètes ou à des institutions vieillies, sans nous bercer de l'illusion dangereuse que notre petit pays pourra tranquillement laisser son horloge arrêtée à l'heure qu'elle sonnait avant 1939. Car, et sans doute parce que nous jouissons encore du privilège inestimable qui fut le nôtre cinquante-trois mois durant, nous n'évaluons pas toujours à leur vraie mesure les grands courants politiques ou sociaux qui balayent et secouent de fond en comble d'autres pays, et nous croyons trop facilement que le retour à la paix nous réinstallera sans heurts dans la routine de nos habitudes passées. Alors que, comme l'a si remarquablement relevé Robert de Traz, c'est en face d'un « homme nouveau » — et d'une femme nouvelle — qui ont souffert, désespéré, haï, aimé, craint, souhaité, vécu intensément, et au prix de sacrifices sanglants... que nous allons nous trouver, qui ne nous comprendront plus et que nous comprendrons mal, si, dès maintenant, nous ne faisons pas l'effort nécessaire. En face aussi de collectivités nationales que la nôtre risque, et pour les mêmes raisons, de ne plus du tout comprendre non plus, et cela sous l'aiguillon des problèmes internationaux immédiats et inquiétants, auxquels il nous faudra donner une solution, sans que ni notre peuple ni notre opinion publique aient pris dès maintenant la peine de l'étudier.

C'est donc une tâche considérable que les circonstances déroulent devant nous, et qui dépasse de beaucoup la portée d'un questionnaire communiqué par les femmes d'un pays à celles d'un autre pays. Toutefois, et pour commencer par ceux des aspects de ce gigantesque problème qui nous concernent le plus spécialement, nous femmes, l'effort des Suédoises nous est précieux, non seulement comme un encouragement, mais encore comme un guide: non pas, bien entendu, qu'il soit question de le copier platement, car, répétons-le, la mentalité et les circonstances nordiques diffèrent des nôtres, mais pour nous inspirer de quelques-uns des problèmes qu'il soulève. C'est sous cet angle que certains de nos groupements féminins comptent l'aborder; et c'est parce que nous savons que des projets de réunions et de discussions sont élaborés ici et là que nous avons pensé utile d'apporter dans notre journal un aperçu des aspects de ce vaste programme.

II

Celles qui, les premières, y ont mis le nez n'ont pas eu tort de dire que ce questionnaire, si méticuleusement détaillé, est un monde: cent soixante-deux questions, assure-t-on, quelques-unes même subdivisées en sous-alinéas étiquetés à leur tour, et d'autres, très personnelles, dont l'intérêt nous échapperait complètement, si l'on ne nous avait averties que l'on désire que ces réponses puissent être utilisées pour un but statistique. Nos lectrices seront d'accord que nous laissions celles-ci de côté: évidemment, l'on voudrait en Suède pouvoir se rendre compte, selon la méthode américaine de l'Institut Gallup, de l'opinion qui prédomine dans diverses couches de la population féminine sur tel ou tel problème; mais nous qui voyons surtout dans ce questionnaire un instrument d'éducation, destiné à stimuler l'intérêt des femmes, consacrerons de préférence notre temps à cette autre tâche.

Deux grandes questions d'abord: *Que désirez-vous avant tout pour la prochaine période de paix*: 1. *pour le monde?* 2. *pour votre pays?* Et dans ce champ si vaste s'inscrivent les chapitres classant les différents domaines du travail, des loisirs, des problèmes sociaux et économiques, du confort, de la conduite générale de la vie, de la coopération internationale, des problèmes d'ordre moral et religieux, de l'éducation, de la formation professionnelle... que nous allons reprendre plus en détail.

(A suivre) E. Gd.

Que les fleurs de Hirt sont donc belles!
4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

Papiers Peints DUMONT
19 Bd HELVETIQUE

Les Expositions

Mme E. Hainard

(Athéné, Genève du 29 janvier au 17 février)

Dans combien d'expositions n'avons-nous pu admirer déjà l'artiste bien connue qu'est Mme Hainard-Béchard! Mais en général, il s'agissait d'exposition collectives. Cette fois-ci, elle est seule, et la soixantaine d'œuvres qu'elle présente — huiles, aquarelles, dessins; paysages, portraits, natures mortes — occupent toutes les salles de l'Exposition permanente de l'Athénée.

Ainsi que le rappelle M. Albert Schmidt dans une courte introduction, il y a un certain nombre d'années que trois membres de cette famille si remarquablement douée avaient réuni leurs travaux dans ces mêmes locaux: M. et Mme Hainard et leurs fils, ce jeune peintre de talent, pour qui les animaux sauvages de nos contrées n'ont pas de secrets.

Comme on aime à retrouver les fermes, les vergers, les coins de villages nichés dans leur savoureuse verdure, respirant la paix! C'est le frileux mars à Drize, à Bernex l'avril, le pied du Salève en été, avec souvent « la maison », ici, un banc rustique, des fleurs, l'impression de détente des bonnes vacances...

Mais ce que nous préférons encore à tout, là où il nous semble que l'artiste excelle, ce sont ses portraits — portraits d'enfants, de jeunes femmes, son autoportrait, et plus encore « Jean l'Américain » vers lequel on se sent attiré par le regard et par toute la physionomie d'une vie intense. D'ailleurs une bonne moitié des soixante-quatre toiles, sous-verre, et crayons exposés sont des portraits, ce qui semble indiquer, si ce n'est une prédilection, en tous cas un penchant très net de l'artiste pour ce genre.

Pennello.

XIIIme JOURNÉE D'ÉDUCATION à Neuchâtel

(Aula de l'Université)

18 et 19 février 1944

organisée sous les auspices du Département de l'Instruction publique, par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute, la Ligue Pro Familia, avec le concours des associations pédagogiques et féminines de la région.

PROBLÈMES ÉDUCATIFS DE L'HEURE

„L'amélioration de l'Etat ne réside pas dans la politique, mais dans l'éducation de vos enfants." W.-E. Channing.

Vendredi 18 février, 20 h. précises:

Séance publique et gratuite:

Nos responsabilités en éducation féminine par Mlle *Elisabeth Huguenin* éducatrice, Neuchâtel.

Samedi 19 février, 9 h. précises:

Inauguration par M. le conseiller d'Etat *Camille Brandt*, chef du Département de l'Instruction publique.

9 h. 30: **L'éducation qu'il nous faut,** par M. *Robert Dottrens*, directeur des Etudes pédagogiques à l'Institut J.-J. Rousseau (Faculté des sciences de l'éducation), Genève.

10 h. 30: **Une éducation pour toutes: suggestions pour une neuvième année d'école des jeunes filles,** par Mlle *Marguerite Evard*, docteur ès lettres, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance de Société féminines suisses, St-Sulpice.

14 h.: **Préparation éthique des jeunes des deux sexes,** par le docteur *Alfred Carrard*, ingénieur-directeur de l'Institut de psychologie appliquée, Lausanne.

NOTA: **Chaque conférence sera suivie d'une discussion**

Le statut des gardes-malades en Suisse

(suite et fin) [1]

En règle générale, la garde-malades a à s'occuper de 6 lits, et de 5 seulement si elle est aidée par un personnel auxiliaire, mais non professionnel. La durée de travail varie entre 75 et 80 heures de travail par semaine, quand on sait qu'on n'en demande que 48 à une ouvrière en temps normaux! Ajoutons tout de suite, pour calmer la légitime indignation de nos lectrices, qu'il existe en Suisse *deux* hôpitaux où l'on ne demande des gardes-malades que 43 ½ à 46 heures, mais que par contre, et on ne saurait trop stigmatiser ce fait que, dans *trois* autres, le travail hebdomadaire de l'infirmière atteint, aujourd'hui encore, 90 ½ à 93 heures.

Le service de nuit varie également dans les différentes maisons de santé entre 63 ½ et 109 heures par semaine; dans la plupart des cas, il atteint 72 à 82 heures; parfois, les gardes-malades font six semaines de veilles consécutives. Or, ceux-là seuls qui ont déjà dû veiller un malade savent ce que représentent de tension nerveuse ces heures si longues à s'écouler; et encore s'agit-il là presque toujours d'un être cher, pour le soulagement duquel rien ne nous coûte. Mais lorsque 70 à 100 patients sont confiés à la surveillance ou au contrôle d'une seule femme, cela est nous semble-t-il, une charge dépassant presque les forces du... sexe faible.

Quoique la durée des vacances atteigne généralement quatre semaines (encore faut-il que les plus jeunes infirmières se contentent de moins), il n'arrive que trop souvent que des gardes tombent malades ou, épuisées, doivent renoncer à leur activité bien longtemps avant l'âge. Une statistique de 1929, due à M. P. Pflüger, montre que l'âge des infirmières en activité oscille entre 22 et 44 ans. Sur les 4270 gardes-malades recensées, 2350 seulement appartiennent à un ordre qui prend soin d'elles en cas de maladie; quant aux autres, malgré un traitement convenable, elles ne peuvent espérer, encore jeunes, être raisonnablement pensionnées, ce qui, pour beaucoup d'entre elles, équivaut presque à la misère.

Bien entendu, les gardes-malades ne sollicitent pas la pitié. Leur seul désir est d'être traitées comme il se doit, de pouvoir compter sur une protection légale, tant pour leur instruction professionnelle que pour l'exercice de cette profession. Elles demandent en même temps la réglementation des heures de travail d'une manière équitable et en fixent la durée à 60 heures par semaine. Mme le Dr. Leemann propose comme moyen terme 66 heures, avec au moins 24 heures de repos complet, ce qui équivaudrait à une journée de 11 heures de travail et nous semble amplement suffisant.

Pour réaliser ces projets, il faut naturellement engager un plus grand nombre de gardes-malades et du personnel auxiliaire supplémentaire, afin d'éviter aux infirmières les travaux épuisants des nettoyages, par exemple, qui prennent tant de temps, et usent des forces, bien inutilement. Cette augmentation de dépenses serait compensée, d'abord par un travail plus satisfaisant, ce qui ne pourrait que profiter aux malades et même aux médecins; puis les cas de maladies des gardes-malades seraient diminués d'environ 50 %, et enfin le changement d'infirmières, en général coûteux, serait réduit au strict nécessaire, puisque la garde-malades étant plus ménagée et moins surmenée, son état de santé n'exigerait pas du repos répété, ni une interruption de son activité. Car il ne faut pas s'étonner si, parfois, le travail de la garde-malade est quelque peu négligé ou précipité, sa tâche trop lourde ne pouvant humainement pas être accomplie jusque dans ses moindres détails, ce qui risque d'être une cause de grandes difficultés entre médecins et malades.

Ce n'est pas seulement un devoir social que de prendre en considération les justes revendications des gardes-malades, de ces femmes au dévouement sans bornes, auprès desquelles nous trouvons aide et soins dévoués, mais aussi une nécessité absolue. Lorsque les conditions de travail des infirmières seront légalement réglées et améliorées, un plus grand nombre de jeunes filles choisiront cette noble carrière, car alors seulement elles pourront éviter à la communauté les dépenses, et éventuellement même faire des économies à l'assistance publique. Quant à elles-mêmes, elles pourront prolonger de beaucoup leur activité.

Avec notre système fédéraliste, point n'est besoin d'attendre que la Confédération résolve au mieux ces problèmes si importants; le char de l'Etat ne roule pas toujours à une vitesse accélérée et il suffirait qu'une réglementation cantonale, comme elle a déjà eu lieu dans quatre cantons, soit introduite partout. Peut-être pourrait-on recourir, en attendant, à un contrat de travail pour les gardes-malades, comme celui qui vient d'entrer en vigueur pour les employés de maison. Toutes les infirmières, qu'elles travaillent dans un hôpital municipal, une clinique, une maison de santé ou chez des particuliers, seraient infiniment reconnaissantes de pouvoir exercer leurs fonctions avec le sentiment certain d'une protection légale et d'une vieillesse à l'abri du besoin.

M. S.

(Librement traduit et résumé de l'enquête de Mme Leeman dans la « Veska »).

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Séance du Comité Central.

Ceux qui s'imaginent que les suffragistes sont des gens obsédés par une seule formule qu'ils répètent fanatiquement! seraient étonnés, s'ils assistaient à une séance des principaux chefs de ce mouvement, de constater combien variées et étendues sont leurs préoccupations d'ordre civique, national, économique, social et moral, toujours inspirées cela va sans dire, par l'idéal féministe de la collaboration des femmes à l'œuvre commune.

N'en prenons comme exemple que la dernière séance du Comité Central de l'Association nationale, tenue à Berne le 29 janvier, sous la présidence de Mme Vischer-Alioth (Bâle); et voyons comment la diversité des questions abordées couvrirait, si on les étudiait en détail, plusieurs colonnes de ce journal: Revision de la Constitution fédérale, rôle et place de la neutralité suisse dans une future organisation internationale, service militaire féminin et vote des femmes, questionnaire suédois et après-guerre, assurance vieillesse et invalidité, place des femmes dans les caisses mutuelles, créations d'occasions de travail, travail à domicile, lutte contre le marché noir... et nous en omettons certainement. Si l'on ajoute à cela les affaires administratives de l'Association elle-même, soit ses finances à propos du Secrétariat féminin suisse, la revision actuellement à l'étude de ses statuts, son projet d'un cours de *week-end* destiné comme celui de l'an dernier à la jeunesse, l'on réalisera combien vaste est le champ dans lequel se meuvent, avec un bel esprit de courage et de solidarité, nos suffragistes suisses.

Conférence des Présidentes de Sections.

Diverses circonstances, et notamment la démission de deux de ces présidentes accaparées

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE

Pour **déménager** *à des prix raisonnables adressez-vous donc à*

SAUVIN SCHMIDT & Cie S. A.

GENÈVE - Rue des Gares - Tél. 2.63.13

La Pharmacie MARKIEWICZ

24, Corraterie (Vis-à-vis du Cinéma) est la doyenne des pharmacies genevoises.

Se recommande pour l'exécution consciencieuse de toutes ordonnances médicales privées aussi bien que pour les caisses maladies.

Produits de première qualité aux prix les plus modérés. **Pas de personnel non qualifié.**

CANTON DE VAUD

BAS - LINGERIE - TRICOT - ROBES ET BLOUSES COSTUMES ET MANTEAUX

Spécialités

Nouveautés

Exclusivités

MAISON ROBERT **Paillettaz** S. A.

RUE DE BOURG, 8
LAUSANNE
Tél. 2.42.24

IL FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

Art Rustique suisse

Tissages à la main — Dentelles de Gruyère.
Bois tournés et Poteries.
Tous travaux faits à la main en Suisse.

H. CUÉNOUD Pl. St-François, 12 bis (entresol) **LAUSANNE**

CAISSE D'ÉPARGNE
DE GENÈVE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

Réserves et dépôts 120.000.000

Dépôts de 1 à 20.000

TITRES — COUPONS — RENTES VIAGÈRES

Corraterie, 4

HOTEL DE LA PAIX
LAUSANNE

La plus belle situation

Son cabaret en vogue
AU COUP DE SOLEIL“ avec Edith et Gille

AGENCE DE LA HARPE S. A.

50, rue d'Italie VEVEY Téléphone 5.13.38

Voyages - Expéditions - Affaires immobilières

A. FRUTSCHY

TAPISSIER - DÉCORATEUR

VEVEY - 10, rue d'Italie Tél. 5 25 56

Tous meubles rembourrés - Studio complet

Spécialité : **Berceaux**

Un BAS inusable „Mixte - Cablé“ de BALUX

5, rue du Commerce

La maison du tricot

GENÈVE **LAUSANNE**

par d'autres préoccupations, ayant empêché cette Conférence de se réunir comme d'habitude en automne, c'est le 30 janvier dernier, que, grâce à l'initiative d'une petit groupe actif, les présidentes de dix-huit Sections se retrouvèrent à Berne, sous la présidence énergique et compétente de Mme Widmer-Theil (Bâle). Et cela, malgré un ordre du jour qui n'avait rien de frivole: un projet de revision de statuts! mais que chacune savait son devoir de vraie suffragiste d'étudier à fond et en conscience, pour pouvoir de la sorte mieux préparer la prochaine Assemblée générale, seule compétente en dernière instance.

La Conférences des Présidentes étant un organisme indépendant sans pouvoirs juridiques dans l'Association, les décisions prises, — et cela souvent après des débats très chauds ! — ne pouvaient donc avoir d'autres conséquences qu'une valeur indicative et éducative. Mais, et forcément, de nombreux problèmes d'intérêt suffragiste furent touchés au cours de cette discussion, après laquelle l'on fut heureux d'entendre un fort intéressant exposé de Mlle Dora Schmidt, ancienne adjointe de l'OFIAT, sur les chances de succès d'une votation uniquement féminine — un de ces votes blancs comme certains grands journaux en ont organisé parfois en France avant la guerre. A l'exception de Berne, que l'aventure semblait tenter, les autres présidentes présentes ont manifesté des craintes sur l'opportunité de pareil coup de sonde, mais tout le monde s'est trouvé d'accord pour estimer que le moment ne tarderait pas où une démarche suffragiste devrait être entreprise sur un terrain fédéral.

Le système d'une rotation entre les Sections pour la présidence et la direction de cette Conférence ayant été adopté à l'unanimité, la Section du Bâle fut, à l'unanimité également, désignée comme *Vorort* pour deux ans, en remerciements de l'activité de sa présidente cantonale.

E. Gd.

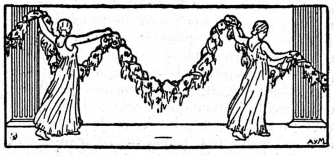

A travers les Sociétés

Une cérémonie à la mémoire de Mme le Dr. Gourfein-Welt.

Un très nombreux public se pressait mardi dernier dans les salons de l'Union des Femmes pour rendre hommage à ce membre actif de sept sociétés féminines de notre ville, que fut Mme le Dr. Gourfein-Welt.

Présidée avec beaucoup de distinction par Mlle Trembley (Union des Femmes), cette cérémonie, à la fois grave et intime, fut encadrée par deux beaux airs de chant de Purcell et de Duparc, que fit admirablement valoir la voix chaude de Mme Grétillat (Lycéum), remarquablement accompagnée par MmeMarcet-Filosa. Puis, successivement, l'on entendit Mlles Gourd (Suffrage féminin), Weigle (Femmes universitaires), Dr. Fridman (ancienne assistante à la Clinique ophtalmologique), van Muyden (Union mondiale de la Femme), et Mmes Wagner-Beck (Ecole de laborantines) et Bondallaz (Soroptimist-Club), qui, rappelant des souvenirs personnels remontant parfois à bien des années en arrière, évoquèrent avec émotion la chaude bienveillance, l'activité inlassable, le dévoument sans borne à sa tâche médicale, la recherche scientifique passionnée, et l'intérêt vivant pour tous les problèmes féminins, qui caractérisèrent cette femme de grand cœur. Quelques fragments d'une note rédigée par elle-même sur ses souvenirs d'étudiante à Zurich et son arrivée à Genève comme assistante du Prof. Haltenhoff, alors qu'elle voulait partir pour l'Amérique, montrèrent de combien peu il s'en fallut que, avant quee sa carrière commençât en Suisse, Genève perdit ainsi ce concours si précieux, et nos sociétés féminines cette amie si fidèle et si affectueuse.

M. F.

Les Marcelines.

L'Association des anciennes Marcelines, c'est-à-dire des anciennes élèves de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, a tenu son assemblée générale annuelle, le 22 janvier, à Lausanne, sous la présidence de Mme Mermoud-Mange (Lausanne), qui a passé la direction de cette grande association à Mlle Decollogny (Apples). Mlle Cavin assumera désormais la rédaction de l'*Echo des Marcelines*, qui paraît deux fois l'an.

Mlle B. Rouffy, qui quittera, ce printemps, la direction de l'Ecole ménagère de Marcelin, a adressé à ses anciennes élèves un message ému, en formulant des vœux pour chacune et en les engageant à rester fidèles à leur pays et à Dieu.

Siégeant ensuite avec l'Association des anciens élèves de l'Ecole cantonale d'Agriculture, les Marcelines ont entendu une conférence de M. Howald, directeur de l'Union suisse des Paysans, sur la *Politique sociale agricole*. S. B.

Collecte du 1er août.

La Commission cantonale vaudoise de répartition de l'*Appel* du 1er août 1939 en faveur des mères nécessiteuses a terminé son mandat.

Elle avait pour mission de convertir en secours matériel de tout genre 55.899 francs. Elle a pu ainsi procurer des vacances, des séjours bienfaisants à la campagne à des mères fatiguées (7485 fr. 60). Ella a aidé des familles nombreuses à faire face aux dépenses ménagères, en temps ordinaire et plus spécialement au moment d'un accouchement: achats de draps, de linge, etc. (31.025 fr. 72). Chacun sait combien les frais de pharmacie, l'achat nécessaire de fortifiants, grèvent un budget. Dans ces cas aussi, la Commission cantonale a apporté un soulagement à bien des mères en payant des médicaments et en distribuant 2444 boîtes d'ovomaltine (17.487 fr. 71).

Elle a veillé à ce que les secours soient également répartis. Tous les districts du canton ont bénéficié de l'œuvre.

Tous ceux et celles qui connaissent les difficultés des mères de familles peu fortunées ont apprécié l'aide apportée de cette manière et forment le vœu — que nous avons le ferme espoir de voir se réaliser — qu'une prochaine collecte soit de nouveau attribuée aux mères nécessiteuses.

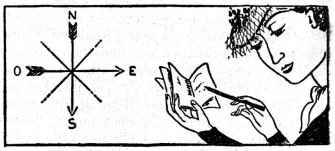

Carnet de la Quinzaine

Samedi 5 février:

Genève : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. : Thé mensuel. — 16 h. 45 : *L'écriture script*, causerie par M. R. Dottrens, directeur d'écoles, avec projections lumineuses, et démonstrations par des enfants. — Invitation à toute personne intéressée par le sujet traité.

Vendredi 11 février:

Lausanne: Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 20, Etraz, 20 h. 15 : *Les rôles futurs de la femme*, causerie publique et gratuite par Mme Simone Hauert, rédactrice en chef d'*Annabelle*.

Mercredi 16 février:

Genève : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Convocation

à la

XVIIme Journée des femmes vaudoises

le jeudi 17 février 1944

à Lausanne

Salle des XXII Cantons (Buffet de la Gare)

Mesdames,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons que la XVIIe Journée des femmes vaudoises aura lieu *le jeudi 17 février 1944, salle des* XXII Cantons (à Lausanne).

Nous espérons que cette journée sera aussi utile et bienfaisante que les précédentes.

Le but de ces réunions est de rapprocher, *en dehors de tous esprit de parti*, les femmes de la ville et de la campagne afin qu'elles étudient en commun les problèmes auxquels elles ne peuvent rester indifférentes.

Toutes les femmes, membres ou non membres de sociétés féminines, sont cordialement invitées.

Nous espérons que vous viendrez nombreuses à cette XVIIme Journée, et que vous y apporterez un même idéal de bonne volonté et d'entr'aide. Nous sommes persuadées que, dans cet esprit, nous travaillerons au bien moral et au développement de notre pays.

Vous voudrez bien faire connaître cette réunion autour de vous. En venant de différents milieux et de différentes parties du canton, vous contribuerez à resserrer entre nous les liens d'une meilleure compréhension et d'une fraternité plus grande. C'est dans cet espoir, Mesdames, que les organisatrices de la Journée vous expriment leurs meilleurs sentiments.

Fédération des Unions de femmes du Canton de Vaud:
La Présidente: F. Fonjallaz.
La Secrétaire: L. Comte.

Association pour le costume vaudois:
La Présidente: J. Barraud.
La Secrétaire: A Breuer.

Association agricole des femmes vaudoises:
La Présidente: R. Trolliet-Villard.
La Secrétaire: R. Joliquin.

Programme

10 h. 15 : Chœur d'ensemble : *Chantons notre aimable patrie.* — Allocution du délégué du Conseil d'Etat, M. Antoine Vodoz, président.

La femme et les problèmes d'après guerre, par Mlle le Dr. Renée Girod, Genève.

Le rôle de la femme dans l'armée, par le sergent Dessemontet, cond. Croix-Rouge.

14 h. 15: Chœur d'ensemble: *Prière patriotique.*

L'apprentissage ménager à la campagne, par Mlle Perret, conseillère de profession à l'Office cantonal d'orientation, Lausanne.

L'aide féminine à la campagne en 1943, par Mlle Lise Freymond, Lausanne.

Partie récréative.

Prière de distribuer cette invitation aux sociétés féminines de votre localité (couture, chant, gymnastique, bienfaisance, etc.), en leur recommandant chaudement cette journée.

Les participantes sont invitées à apporter leurs provisions; elles pourront se faire servir un potage (50 ct., pain et service compris, un coupon); l'après-midi, thé à 16 h. 30: le verre 40 ct. service compris, avec crème 50 ct. (vente de pâtisseries).

Pour couvrir les frais de la journée une finance de 70 ct., (droit du pauvre compris) sera perçue à l'entrée.

Les séances commenceront à l'heure précise.

Il est rappelé que les C. F. F. délivrent des billets collectifs à des groupements de six personnes au maximum.

On peut encore se procurer des programmes-invitations auprès de Mlle Françoise Fonjallaz, à Epesses, et Mlle L. Comte. avocate, rue du Midi 15, à Lausanne.

FINIDOL

COMBAT
L'ARTRITISME ET LE RHUMATISME
sous toutes les formes, sciatique, goutte, névrite, lumbago, courbature, névralgies, migraine, insomnie, nervosisme. L'éliminateur par excellence de l'acide urique et des déchets organiques. — **FINIDOL** calme les nerfs, procure un bon sommeil, facilite la digestion.
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

BANQUE FÉDÉRALE

SOCIÉTÉ ANONYME

Molard GENÈVE Tél. 4.92.00

vous conseille avantageusement et individuellement pour vos opérations financières

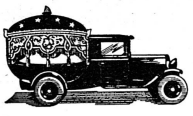

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1er

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus FORMALITÉS GRATUITES